

# COMMUNE DE TUCQUEGNEUX

## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 14 NOVEMBRE 2022 – 17H30

### **NOMBRE**

de conseillers en exercice : 19

de présents : 15

de votants : 17

**PRESENTS** : Mmes – Mrs - DELLA NOCE WAWRZYNIAK Marianne – RIANI Carlo - GAYCHET Marie - PRUZSINA Françoise - NOCCHI Raymond – KILIANSKI André – MICHALSKI Brigitte – MARTEAU Wioletta - SBERNARDORI Thierry - TAKACS Michel - LIEVAIN Pierre-Olivier - STACHOWIAK Simon - BOEMO Silvine - FASANO Hervé - KOCHANYJ Aline

### **ABSENTS REPRESENTES :**

Mme DI CARO Céline donne pouvoir à Mr SBERNARDORI Thierry

Mr CHMIEL Denis donne pouvoir à Mr LIEVAIN Pierre-Olivier

### **ABSENTS EXCUSES :**

Mme SALON Aurélie

Mr POTIER Marc

**Monsieur LIEVAIN Pierre-Olivier est désigné secrétaire de séance**

La séance est ouverte à 17h41.

### 1) PROCES VERBAL SEANCE DU LUNDI 5 SEPTEMBRE 2022

En l'absence de remarques, le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 5 septembre 2022 est adopté à l'unanimité.

### 2) DISSOLUTION DU SIVU RESEAU CÂBLE

Une délibération approuvant la dissolution du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique « Réseau câblé de vidéocommunication de la Vallée du Woigot » a déjà été prise lors de la séance du conseil municipal en date du 24 mai 2022. Cependant, la Préfecture demande aux communes membres du SIVU, de se prononcer d'une part sur le principe de la dissolution au 31/12/2022 et d'autre part, sur une clé de répartition de l'actif et du passif exprimée en pourcentage de la façon suivante :

COMMUNES	NOMBRE DE FOYERS RACCORDABLES	%
ANOUX	115	2,37
AUDUN LE ROMAN	1121	23,07
BETTAINVILLERS	97	2,00
MAIRY MAINVILLE	207	4,26
MANCE	223	4,59
MANCIEULLES	815	16,77
SANCY	132	2,72
TRIEUX	1015	20,89
TUCQUEGNIEUX	1134	23,34
TOTAL	4859	100,00

A l'unanimité, le conseil approuve la dissolution du SIVU au 31/12/2022 et la répartition de l'actif et du passif, suivant la clé de répartition en pourcentage décrite ci-dessus.

### 3) AUTORISATION DE POURSUITE

Le conseil est invité à se prononcer sur l'autorisation à donner au trésorier, Monsieur DUPON, d'engager les poursuites au nom de la Commune de Tucquegnieux en matière de recouvrement d'impayés, pour la période 2020-2026.

A l'unanimité, le conseil autorise Monsieur DUPON à entreprendre des poursuites pour les impayés.

### 4) DECISION MODIFICATIVE

Il est proposé au conseil, de procéder aux virements de crédits suivants :

FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	RECETTES
<b>Chapitre 011</b> : + 134 150,00 €	
<b>Chapitre 023</b> : - 134 150,00 €	
<b>Total</b> : 0,00 €	<b>Total</b> : 0,00 €
INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES
<b>Chapitre 16</b> : + 6 000,00 €	<b>Chapitre 021</b> : - 134 150,00 €
<b>Chapitre 20</b> : + 5 000,00 €	
<b>Chapitre 21</b> : - 145 150,00 €	
<b>Total</b> : - 134 150,00	<b>Total</b> : - 134 150,00 €

A l'unanimité, moins une abstention, le conseil le conseil vote ces virements de crédits.

### 5) RECTIFICATION IMPUTATIONS PRÊT CAF EXERCICE 2021

Il est demandé au conseil d'autoriser la trésorerie à procéder aux écritures suivantes sur 2021, suite à une erreur d'imputation :  
- émission d'un mandat au compte 1321-041 et d'un titre de recette au compte 16818-041 pour 3 803,00 €. Cela nécessite d'ouvrir des crédits sur ces comptes.

A l'unanimité, le conseil accepte ces rectifications et l'ouverture de crédits.

## 6) ECRITURES COMPTABLES FLUX CROISES EMPRUNT VOIRIE

La trésorerie fait remarquer une erreur d'imputation concernant les écritures de remboursement d'emprunt pour la voirie et demande une délibération autorisant le comptable à rectifier ces écritures.

A l'unanimité, le conseil accepte ces corrections d'écritures.

## 7) CREATION DE POSTES SUITE A AVANCEMENTS DE GRADE

Il est proposé au conseil de créer deux postes d'adjoint technique principal de première classe : l'un à 35h00, l'autre à 18h00.

A l'unanimité, le conseil décide de créer ces deux postes.

## 8) CONTRATS D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES

Le Centre de gestion, conformément à l'article 26 de la loi 84-53 du 26 janvier 98, a négocié un contrat groupe, afin de couvrir les risques statutaires des employeurs publics (maladie ordinaire des agents, accidents de travail...).

CNP Assurances a de nouveau été retenu pour 4 ans, à compter du 1er janvier 2023. Le conseil doit se prononcer sur ce contrat et autoriser Madame Le Maire à le signer.

A l'unanimité, le conseil approuve ce nouveau contrat et autorise Madame Le Maire à le signer, ainsi que tout document y afférent.

## 9) ENFANCE/JEUNESSE

Une réunion a eu lieu au périscolaire, avec les parents, afin de leur expliquer les difficultés de recrutement auxquelles fait face l'association NATALIE, depuis plusieurs mois. C'est pourquoi la capacité d'accueil est actuellement de 95 enfants. L'association a besoin d'un contrat de 8 heures et d'un animateur à 14h ou 20h/semaine. Sans ce personnel encadrant, l'association est obligée de refuser l'inscription d'enfants. Cette situation devrait s'améliorer à compter du mois de janvier car un personnel sera titulaire du BAFA.

## 10) LOCAL COMMUNAL A SORTIR DU DOMAINE PUBLIC

Le local, anciennement loué au Département, doit être sorti du domaine public communal, afin de le mettre dans le domaine privé de la commune pour le louer à un particulier, dans le but de faire une micro-crèche.

A l'unanimité, le conseil accepte de sortir ce local du domaine public pour le classer dans le domaine privé communal.

## 11) SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR LE COMITE DES FETES

Il est proposé au conseil de verser une subvention exceptionnelle de 1 500 € au Comité des Fêtes au titre de 2022.

Les trois membres du bureau du Comité des Fêtes sortent de la salle, afin de permettre le vote de cette subvention : à l'unanimité, le conseil accepte de verser cette subvention exceptionnelle à l'association.

## 12) SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR LA CHAISE MUSICALE

L'association la Chaise Musicale a fait un courrier à la mairie, en explication ses difficultés financières et demande une subvention exceptionnelle de 1 800€. Le conseil est invité à se prononcer sur cette demande.

Un membre du bureau de l'association sort de la salle, afin de permettre le vote : à l'unanimité le conseil accepte de verser cette subvention exceptionnelle à La Chaise Musicale.

## 13) NOËL 2022

- **Noël des enfants** : Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'attribution d'une gratification à chaque enfant du personnel territorial âgé de moins de 16 ans (La limite d'âge est fixée à 16 ans atteints au cours de l'année civile 2022) (titulaire, stagiaire, contractuel, auxiliaire, CAE, contrat d'avenir...).

L'année dernière, cette gratification était de 80,00 €, sous forme d'un bon d'achat à honorer dans un magasin de leur choix. Pour cette année, il est proposé de fixer le même montant à 80,00 €.

Les 2 enfants concernés sont :

TRAMONTI BORSENBERGER Alicia née le 27 mars 2011

MAZOUZ Alizée née le 14 juillet 2022

A l'unanimité, le conseil accepte de donner un bon d'achat de 80 € à chacun de ces deux enfants.

- **Noël des agents** : Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'attribution d'une gratification aux agents de la mairie. En 2021, un bon d'achat de 50 € était offert.

A l'unanimité, le conseil accepte de donner un bon d'achat de 50 € à chaque agent de la commune.

Madame Le Maire informe qu'un apéro-dîatoire est programmé le vendredi 16 décembre à 18h00, avec les agents et les élus.

- **Illuminations de Noël** : La compétence éclairage public a été transférée à la Communauté de Communes. Cependant, l'acquisition d'illuminations ainsi que la pose et la dépose de ces illuminations de Noël est une charge communale et non intercommunale. Ces dépenses doivent donc être réglées sur le budget communal et nécessitent une délibération.

Il appartient aux Conseillers de se prononcer sur l'opportunité de procéder à de telles illuminations.

A l'unanimité, le conseil accepte de procéder à ces illuminations.

#### 14) FORFAIT MOBILITES DURABLES (FMD)

Le FMD s'applique aux déplacements à vélo et en covoiturage. Il s'agit d'un forfait de 200 €. L'agent doit produire une déclaration certifiant l'utilisation du vélo ou du covoiturage pour effectuer ses déplacements domicile-travail.

Il est proposé au conseil de voter la mise en place du versement de ce forfait le cas échéant.

A l'unanimité, le conseil vote en faveur du forfait mobilités durables.

#### 15) TARIFS LOCATION DE SALLES

Il est proposé au Conseil de réviser les tarifs des locations des salles communales.

Actuellement les tarifs sont :

- Salle municipale : résidents 700 € le week-end, non-résidents 1 000 €

- Kibboutz : Résidents 350 € le week-end, non-résidents 390 €

Le conseil s'interroge de savoir s'il convient d'augmenter les tarifs compte tenu de l'augmentation du gaz et de l'électricité.

Après discussions, il est convenu de revoir ces tarifs au mois de juillet.

Plusieurs élus remarquent que la salle municipale est vieillissante et a besoin de travaux de rénovation (nouvelle cuisine, nouveaux WC...).

#### 16) TRAVAUX

- Actualités sur les travaux engagés ou à venir dans la commune :

- Les travaux du périscolaire sont terminés ;

- La troisième phase des travaux du gymnase est terminée ;

- Une étude pour isoler l'école Louise Michel a été faite. Le montant des travaux est estimé à 800 000 euros. Des études seront faites concernant l'isolation d'autres bâtiments.

Monsieur LIEVAIN explique qu'il aurait souhaité faire un groupe de travail relatif aux économies d'énergie.

- L'appel d'offres pour l'extension de l'école Louise Michel va être bientôt lancé ;

- Rue de La Hayée : à voir pour 2023 ;

- Le remplacement des poteaux d'incendie a débuté.

#### 17) AUGMENTATION TARIF ENERGIE GAZ ET EDF

Le Grand Nancy nous alerte pour **le coût du Gaz**, par le mail suivant : « Les estimations pour 2023 nous conduisent à des augmentations, par rapport à 2022, allant de +160% à +230%, le scénario le plus probable se situant autour de +180%. Ces chiffres ne sont toutefois valables que pour les membres du marché en cours (nous ne connaissons pas les tarifs appliqués actuellement aux autres contrats) et doivent être pris avec précaution car le marché du gaz reste très volatil. Les pourcentages s'appliquent sur la totalité de la facture (acheminement et taxes incluses) : pour estimer l'impact sur le budget, il faut prévoir avec les précautions d'usages de le multiplier par 2,8 pour 2023. Les prix 2024 et 2025 étant plus bas, la facture devrait diminuer significativement ».

Et sur **le coût de l'électricité** par le mail suivant : « Les prix du marché, en hausse depuis octobre 2021 (170 €/MWh) avec la reprise post-pandémie puis la crise ukrainienne ont atteint un pic fin août (1130 €/MWh) pour redescendre en septembre et se stabiliser (580 €/MWh en moyenne).

Pour construire les prix fixes annuels, la métropole achète sur le marché de gros la totalité des consommations 2023 en plusieurs fois, le prix final correspondant à la moyenne des prix obtenus lors des prises de positions.

Nous avons à ce stade sécurisé 80% des volumes d'achat.

Les estimations pour 2023 nous conduisent à des augmentations, par rapport à 2022, allant de +30% à +175%, le scénario le plus probable se situant autour de +130%.

Ces chiffres sont toutefois à prendre avec précaution car il persiste des incertitudes sur :

- le prix de marché pour les dernières prises de positions ;

- les modalités applicables pour l'ARENH (Accès Régulé à l'Electricité Nucléaire Historique) (prix, taux d'écrêtement, etc.) ;

- les autres mesures éventuelles du bouclier tarifaire (taux de la CSPE (contribution au service public de l'électricité) 2023, etc.).

Ces pourcentages s'appliquent sur la totalité de la facture (acheminement et taxes incluses) : pour estimer l'impact sur le budget, il faut prévoir avec les précautions d'usages de le multiplier par 2,3).

Nous vous transmettrons de nouvelles estimations mi-novembre et mi-décembre avec les données que nous récolterons entre temps ».

L'Association des Maires de France (AMF) propose de prendre une motion concernant l'inflation.

A l'unanimité, le conseil prend cette motion.

Question sur le chauffage de la maison des associations : pour le moment, il n'y a pas de chauffage, car on ne connaît pas la régularité de la fréquentation des locaux par les associations.

## 18) QUESTIONS DIVERSES

- ❖ Information : remerciements de la Marche Tucquenoise pour le déroulement d'Octobre Rose. Cela a bien fonctionné : 120 marcheurs et 370 euros récoltés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h18.

Marianne DELLA NOCE WAWRZYNIAK  
Maire de TUCQUEGNIEUX



Pierre-Olivier LIEVAIN  
Secrétaire de séance